



RÉGION ACADÉMIQUE  
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE  
ET DE LA JEUNESSE  
MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,  
DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION

**Rectorat  
de l'académie de Nice**

**INSPECTIONS**

Affaire suivie par :  
Christine MENARD  
IA-IPR EPS  
Téléphone  
04 93 53 71.50/51  
Fax  
04 93 53 72 44  
Mél.  
[ipr-ia@ac-nice.fr](mailto:ipr-ia@ac-nice.fr)

53 avenue Cap de Croix  
06181 Nice cedex 2

Christine MENARD, Inspecteur d'Académie-  
Inspecteur Pédagogique Régional, Education  
Physique et Sportive

À

Mesdames, Messieurs les professeurs  
d'Education Physique et Sportive  
S/c Mesdames, Messieurs les chefs  
d'établissements des collèges et lycées  
généraux, technologiques, professionnels  
publics et privés.

Nice, le 25 juin 2020

**Objet : Formation Professionnelle Continue Education Physique et Sportive  
2020-2021.**

Complémentaire aux documents ci-joints listant les formations disciplinaires et transversales à candidatures individuelles proposées sur le territoire qui émanent à la fois de priorités nationales et académiques ainsi que des besoins exprimés sur chaque bassin de formation et d'éducation, nous souhaitons attirer votre attention sur les points suivants :

**Le serveur sera ouvert aux candidatures individuelles**

- **Du 11 juin 2020 au 4 juillet 2020 pour les préparations aux concours (CAPEPS interne et agrégation interne EPS).**

Vous veillerez à vous inscrire à l'ensemble des modules du dispositif concerné.

- **Du 26 juin 2020 au 18 septembre 2020 pour le formations disciplinaires (stages de bassin ou académique) ou transversales.**

Il est important de prêter une attention à l'ordre de vos vœux.

En cas de difficulté d'inscription **dans les délais de rigueur**, vous pouvez envoyer un mail **en utilisant votre adresse professionnelle** au responsable de la formation : [responsableformationsEEO@ac-nice.fr](mailto:responsableformationsEEO@ac-nice.fr) en mettant en copie Mme MENARD IA-IPR EPS : [christine.menard@ac-nice.fr](mailto:christine.menard@ac-nice.fr) en précisant votre nom, votre prénom, votre établissement de rattachement ou d'affectation, les coordonnées pour vous joindre.



2 / 2

Nous conseillons à chaque enseignant d'EPS et chaque équipe pédagogique d'échanger sur son projet de formation avec son chef d'établissement qui émet un avis sur chaque stage sollicité.

Nous rappelons qu'un professeur d'EPS ne pourra participer au stage qu'à condition qu'il soit destinataire d'une convocation.

Pour que la formation puisse apporter une plus-value réelle dans la pratique professionnelle de chaque enseignant, nous attendons une assiduité pleine et entière de chacun au sein de chaque stage. **Toute absence devant être justifiée sous couvert du supérieur hiérarchique auprès du service de la formation continue tout au long de la vie.**

Christine MENARD, IA-IPR EPS  
En charge de la FPC EPS